

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11566**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Conducteur de machine à imprimer d'exploitation simple offset

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) de l'imprimerie et des industries graphiques - Union nationale de l'imprimerie et de la communication (UNIC) Modalités d'élaboration de références : CQP construit sur l'emploi repère de la grille de classification de la CCN de l'imprimerie de labeur.	Président de la CPNE

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3138 - Imprimeries de labeur et industries graphiques

Code(s) NSF :

322u Conduite, surveillance de machines : impression

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les personnes ayant obtenu le CQP conducteur de machine à imprimer d'exploitation simple offset doivent pouvoir réaliser les activités de production suivantes:

* Préparer le matériel nécessaire à la réalisation d'une impression donnée: à partir du dossier de fabrication, s'approvisionner en contrôlant ses matières d'oeuvre, réaliser une teinte conforme au modèle de référence et régler la presse pour permettre la production.

* Conduire la presse: surveiller la production et garantir le maintien de la qualité, en ajustant les réglages si nécessaire.

* Entretien de la machine et le poste de travail: stocker le matériel et remettre en état les équipements utilisés en procédant aux vérifications relevant pour partie de la maintenance préventive.

Pour réaliser l'ensemble de ces activités, ils doivent être capables de mettre en oeuvre des compétences dans les domaines suivants:

* Analyser le fonctionnement de la production et informer son environnement de travail: à partir du moment où le dossier de fabrication est mis à sa connaissance, le conducteur doit analyser son contenu pour évaluer la faisabilité d'une commande au vu de ses connaissances de la technologie offset. Il peut être amené à échanger des informations avec d'autres professionnels (notamment en amont et en aval de la chaîne graphique) et doit pouvoir évaluer et communiquer les conséquences d'un dysfonctionnement sur la production mais également sur l'environnement.

* Préparer une production: conformément au dossier de fabrication et en lien avec le prepresse, le conducteur rassemble le matériel nécessaire à l'impression: encre, solution de mouillage, enciers, plaques et supports. Il en contrôle la qualité et prépare également la presse: l'état de celle-ci est vérifié et les réglages appropriés à la commande réalisée (réglage des rouleaux de mouillage et d'encrage, calage des plaques, réglage de la recette, des pressions, des marges, de la réception, du passage papier). Cela permet d'obtenir le Bon A Rouler, exemplaire conforme au modèle de référence qui valide les réglages effectués.

* Réaliser la production: le conducteur gère la production et surveille le processus de manière à garantir l'adéquation entre les feuilles tirées et le bon à rouler, en procédant si nécessaire à un ajustement des réglages en cours de production.

* Contrôle la production: le conducteur prélève des feuilles en sortie de presse pour vérifier régulièrement de maintien de la qualité et évalue la conformité du produit avec le dossier de fabrication (teinte, marge des feuilles...). Ces informations sont consignées sur les relevés de contrôle des fiches de travail.

* Entretien des équipements: avant et après le tirage, le conducteur doit être en mesure de remettre en état sa presse ainsi que son poste de travail. Cet entretien va du nettoyage des organes de la presse au changement des rouleaux de mouillage et d'encrage, ou du blanchet, en passant par le contrôle des niveaux et des sécurités de la machine.

* Organiser le travail: un certain nombre de procédures, consignes et modes opératoires doivent être respectés par le conducteur à toutes les étapes de la production. Il s'agit notamment d'appliquer les règles relatives à l'hygiène et à la sécurité (utilisation de produits et machines) ainsi qu'à la qualité (normes d'hygrométrie).

* Communiquer: de par son inscription au sein du processus de production, le conducteur doit pouvoir communiquer et rendre compte de ses différentes activités et ce face à des interlocuteurs variés (professionnels du prepresse, de la finition, mais également de la maintenance, commerciaux, voire clients).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

CQP Conducteur de machine à imprimer d'exploitation simple offset. Ouvrier qualifié qui assure en autonomie la préparation, le réglage et le tirage d'une production d'imprimés. Le conducteur exerce son travail au sein de l'atelier impression d'entreprises d'imprimerie ou au sein d'imprimeries intégrées.

CQP conducteur de machine à imprimer d'exploitation simple offset

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1301 : Conduite de machines d'impression

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les candidats à l'obtention du CQP Conducteur de machine à imprimer d'exploitation simple offset seront évalués sur l'ensemble des domaines de compétences présentés précédemment.

Pour les candidats ayant suivi une formation préparatoire au CQP Conducteur de machine à imprimer d'exploitation simple offset: ils prendront part à trois épreuves distinctes qui chacune permet de questionner leur capacité à répondre aux différentes exigences du métier visé par la qualification.

* Epreuve pratique: le candidat est mis en situation réelle de production et doit démontrer sa capacité à conduire une machine à imprimer d'exploitation simple offset. Il est évalué sur des aspects principalement techniques (réalisation de teinte, obtention du bon à rouler, réglages, contrôles...) cette épreuve comporte un échange avec le jury sous forme d'autocritique, qui vient compléter et affiner l'évaluation.

* Mémoire: il doit relater les expériences vécues par le candidat lors de son stage en entreprise. Il permet ainsi d'attester de sa capacité à gérer les imprévus, à intégrer les consignes et à interagir avec son environnement professionnel. Le mémoire donne lieu à une présentation orale qui permet au candidat de préciser certains points insuffisamment développés.

* Epreuve écrite (QCM): elle permet de s'assurer que le candidat possède les principales connaissances nécessaires à l'exercice du métier.

Les épreuves d'examen ont lieu à l'issue du parcours de formation du candidat.

Pour les candidats qui souhaitent obtenir le CQP par validation des acquis de l'expérience (VAE):

Après avoir renseigné un dossier de recevabilité de leur demande de VAE qui permet d'attester de l'expérience préalable du candidat au métier de conducteur de machine à imprimer d'exploitation simple offset, celui-ci va rédiger un dossier mémoire. Il s'agit en suivant une trame prédéfinie qui renvoie aux différentes compétences du référentiel, de donner les moyens au candidat de démontrer celles qu'il maîtrise au travers d'une formalisation par écrit décrivant le métier et les activités mises en oeuvre.

Si le contenu du dossier mémoire est validé par le jury, le candidat est convoqué pour une présentation orale qui vise à confirmer ses compétences ou au contraire à repérer d'éventuelles limites. Il s'agit au travers de cet échange de procéder à une évaluation du candidat qui soit la plus représentative possible de ses acquis.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury paritaire composé de 3 membres minimum dont le Président qui est issu du collège patronal et les 2 autres membres dont un issu du collège salarié et l'autre d'un organisme de formation.
En contrat de professionnalisation	X	Jury paritaire composé de 3 membres minimum dont le Président qui est issu du collège patronal et les 2 autres membres dont un issu du collège salarié et l'autre d'un organisme de formation.
Par candidature individuelle	X	Jury paritaire composé de 3 membres minimum dont le Président qui est issu du collège patronal et les 2 autres membres dont un issu du collège salarié et l'autre d'un organisme de formation.

Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Jury paritaire composé de 3 membres minimum dont le Président qui est issu du collège patronal et les 2 autres membres dont un issu du collège salarié et l'autre d'un organisme de formation.
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 décembre 2010 publié au Journal Officiel du 22 décembre 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Conducteur de machine à imprimer d'exploitation simple offset avec effet au 22 décembre 2010, jusqu'au 22 décembre 2015.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

73 CQP de conducteur de machine à imprimer d'exploitation simple offset délivrés par la CPNE de l'imprimerie et des industries graphiques pour l'année 2009.

<http://www.com-unic.fr>

Autres sources d'information :

secrétariat CPNE

formation@com-unic.fr

<http://www.com-unic.fr>

Lieu(x) de certification :

CPNE

68, Bd Saint marcel

75005 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

AMIGRAF, LILLE (59)

MEDIAGRAF, LA PLAINE-ST-DENIS (93)

GOBELINS, NOISY-LE-GRAND (93)

AFI, MONT-ST-AIGNAN (76)

Ecole Métiers de l'Imprimerie, NANTES (44)

CIFOP, L'ISLE D'ESPAGNAC (16)

SEPR, LYON (69)

CFA Victor HUGO, CARPENTRAS (84)

Historique de la certification :

Libellé inchangé depuis sa création

Accord paritaire CPNE de l'imprimerie et des industries graphiques du 14/09/1993